

Puis-je avoir recours à la chirurgie de l'obésité ?

Le site du Docteur Philippe VERMOREL

Adresse du site : www.docvadis.fr/philippe-vermorel



Validé par

le Comité Scientifique Endocrinologie

La chirurgie de l'obésité s'est considérablement développée. Aujourd'hui, cette technique peut aider certaines personnes obèses à perdre du poids durablement, et à contrôler les maladies associées à cette obésité. Les critères pour pouvoir en bénéficier sont clairement identifiés.

Comment définit-on l'obésité ?

L'évaluation d'un surpoids et d'une obésité s'effectue à l'aide de l'Indice de Masse Corporelle ou IMC. Celui-ci est l'outil de référence pour définir la corpulence d'un individu et permet d'estimer sa quantité de graisse dans le corps.

Il se calcule de la manière suivante :

$$\text{IMC (kg/m}^2\text{)} = \text{poids (en kg)} / [\text{Taille (m)} \times \text{Taille (m)}]$$

Par exemple, un homme de 120 kg mesurant 1,70m a un IMC de $120 / (1,7 \times 1,7) = 41,5 \text{ kg/m}^2$.

Des valeurs normales allant de 18,5 à 25 kg/m² ont été définies pour cet indice, par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

On parle de :

- Surpoids, pour les valeurs d'IMC supérieures à 25 kg/m².
- D'obésité, pour des valeurs supérieures à 30 kg/m².
- D'obésité "massive", pour des valeurs supérieures à 40 kg/m².

Puis-je avoir recours à la chirurgie ?

- Une obésité avec un IMC supérieur à 40.
- Ou un IMC supérieur à 35, s'il est associé à une complication qui peut être améliorée par la chirurgie : diabète de type 2, hypertension artérielle, apnées du sommeil, douleurs articulaires, mal de dos chronique, sciatique à répétition par exemple...

Cependant, toute personne souhaitant avoir recours à une chirurgie de l'obésité doit d'abord avoir bénéficié d'une prise en charge spécialisée pendant 6 à 12 mois, avec une équipe pluridisciplinaire. Cette prise en charge comprend l'application de conseils nutritionnels et diététiques, la pratique d'activités physiques, une évaluation psychologique avec un éventuel un suivi, et l'information sur les avantages et inconvénients des différentes techniques chirurgicales.

Un suivi médical préalable et prolongé est donc indispensable : la chirurgie n'est envisagée qu'après échec des autres mesures pour perdre du poids.

Après 65 ans, l'indication de la chirurgie est discutée au cas par cas en fonction de votre état de santé.

La chirurgie de l'obésité est-elle efficace ?

Indiscutablement, la chirurgie de l'obésité est efficace car elle va vous permettre :

- De perdre du poids de manière durable.
- D'améliorer les maladies liées à l'obésité comme : le diabète de type 2, l'hypertension artérielle, le syndrome d'apnée du sommeil ...
- D'améliorer votre qualité de vie au quotidien (activités physiques, mobilité, etc.).

Cependant, il est impératif en parallèle, de modifier durablement les habitudes alimentaires et pratiquer régulièrement une activité physique, pour obtenir la meilleure perte de poids et la maintenir dans le temps.

Par ailleurs, il sera nécessaire de vous faire suivre médicalement pendant toute votre vie.

La chirurgie de l'obésité comporte-t-elle des risques ?

Comme pour tout geste chirurgical, un risque de complications existe tant sur le plan de l'anesthésie que du geste en lui-même (au niveau du montage chirurgical). La chirurgie peut occasionner des carences nutritionnelles. Les risques liés à la chirurgie ne sont pas limités à la période autour de l'intervention, ils existent aussi plusieurs années après. C'est la raison pour laquelle des suppléments en vitamines, minéraux et oligoéléments peuvent vous être prescrits sur le long terme et qu'un suivi médical systématique sera nécessaire.

Comment puis-je prendre une telle décision ?

Le temps de réflexion est important. Dans un premier temps, parlez en avec votre médecin traitant. Il pourra vous orienter vers un spécialiste de l'obésité comme un endocrinologue, un nutritionniste ou un chirurgien spécialisé.

Si une telle chirurgie est possible pour vous, un bilan, une préparation à l'intervention et des informations complémentaires sont indispensables.

Aussi, l'avis médical ne sera donné qu'après une concertation pluridisciplinaire. Dans le cas contraire, un autre type de prise en charge vous sera proposé.

Pour vous aider dans votre réflexion, vous pouvez consulter :

- le site de la Haute Autorité de Santé : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_849636/obesite-prise-en-charge-chirurgicale-chez-l-adulte-brochure-patients
- des associations et participer à des réunions de patients opérés : **Collectif National des Associations d'Obèses (CNAO)** Tél : 01 42 71 17 57 Courriel : cnao@wanadoo.fr Site web : www.cnao.fr **Allegro Fortissimo** Tél : 01 45 53 98 36 Courriel : com@allegrofortissimo.com Site web : www.allegrofortissimo.com

La chirurgie de l'obésité ne s'adresse ni aux enfants, ni aux adolescents, et elle se discute au cas par cas après 65 ans. Les personnes qui ont un IMC inférieur à 40 kg/m sans maladie associée à l'obésité, et les personnes qui ont des maladies associées à l'obésité mais dont l'IMC est inférieur à 35 kg/m, ne sont pas concernées. Cette chirurgie va modifier votre corps et peut aussi interférer dans vos relations avec les autres. N'hésitez pas à vous faire accompagner pour passer les caps difficiles.